



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Acquisition de matériel permettant des actions autour du numérique à la bibliothèque municipale - Demande de subvention

Séance du 23 mai 2019

Convocation du 17 mai 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Patrice Pattée par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Xavier Tamby par M. Christian Lancrenon,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Arnould par Mme Chantal Brault

Etaient absents non représentés :

M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2019

OBJET : Acquisition de matériel permettant des actions autour du numérique à la bibliothèque municipale - Demande de subvention

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le caractère subventionnable des dépenses liées à l'acquisition de matériels et ressources numériques,

Considérant le projet de la Ville, dans le cadre de l'ouverture de la bibliothèque intégralement rénovée, de développer l'offre, les actions et outils numériques permettant notamment la mise en place d'animations autour du numérique à la bibliothèque,

Considérant l'intérêt pour la Ville à bénéficier de ces subventions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique de la dotation générale de décentralisation, au titre de l'aide numérique, informatique et RFID pour l'équipement de la bibliothèque municipale.

INDIQUE que le montant prévisionnel de l'opération est de 61 714 € HT et 73 300 € TTC. Le plan de financement prévoit un étalement des dépenses sur trois exercices budgétaires. Les dépenses prévues pour 2019, 2020 et 2021 se décomposent telles qu'indiquées dans le tableau annexé.

PRECISE que les recettes résultant de la présente délibération seront imputées au budget des exercices correspondants.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Allardi", is written over the text "le maire".